

AVIS DE PUBLICATION

Le 25 janvier 2021, le Collège communal a pris une nouvelle mesure concernant l'accessibilité au public des services de l'administration communale de Blegny, sur rendez-vous uniquement, du lundi 1^{er} février 2021 au lundi 1^{er} mars 2021 inclus ainsi que les permanences du jeudi qui continueront de se tenir entre 16h30 et 19h, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous et la permanence du samedi 13 février 2021 qui aura lieu de 9h à 12h, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est déposé à l'examen du public au secrétariat, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, **sur rendez-vous**. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le 26 JAN. 2021

PAR LE COLLEGE

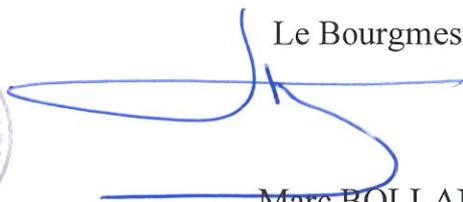
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND